

Vandœuvre, le 9 mars 2021.

Direction Générale
SH/CG/NY

PROCES-VERBAL DU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 MARS 2021

Présidence : M. HABLOT Stéphane

Secrétaire de séance : M. Skender HEKALO

Présents

M. HABLOT Stéphane, M. DONATI Patrice, MME MARCHETTI Nancy, M. HEKALO Skender, MME KOMOROWSKI Régine, M. BECKER Jean-Pierre, MME VUILLAUME Marilène, M. DAMOISEAUX Bruno, MME ACKERMANN Danielle, M. YOU Bertrand, MME GRAF Chabha, M. THIRIET Sylvain, MME ATTUIL Carole, M. GRAUFFEL Claude, MME BRUNGARD Marie-Jeanne, MME COQUILLAUD Francine, MME ROUILLON Marie-Agnès, MME CLESSE Nadine, MME BRETEILLE Marie-Hélène, M. ROUSSELOT Henri, M. PLANE Philippe, MME STEPHANUS Nicole, M. ATAIN KOUADIO Philippe, M. HARAND Arnaud, MME MENOVAR Samira, M. STOCKER Franck, MME PIBOULE Nadine, M. CAREME Samuel, MME TAKTAK Zeynep, M. CHAARI Abdelatif, MME BOUDJENOU Karima, M. MAKHLOUFI Fathi, M. RICHARD Jérémy, MME RENAUD Dominique, M. SAINT-DENIS Marc, M. BARBIER Léopold, M. PALAU François, MME ZENEVRE-COLLIN Caroline

Absente

MME TARGA Laurie

OUVERTURE OFFICIELLE DE LA SEANCE : 19h08

Après avoir fait l'appel des pouvoirs, le quorum est constaté.

1) DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - VIREMENT DES CHÈQUES CADEAUX AUX SENIORS

Rapporteur : M. THIRIET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° 28 du Conseil Municipal du 23 novembre 2020,

Considérant la situation sanitaire actuelle,

Considérant le choix opéré par la collectivité, au titre de l'année 2020, de distribuer les "chèques cadeaux" destinés aux seniors sous forme de virements bancaires,

Considérant les nouvelles instructions ministérielles transmises par la Trésorière de Vandœuvre en date du 18 février dernier, consécutives à la mise en place, dans de nombreuses collectivités, de chèques ou bons cadeaux,

Considérant le fait que ces chèques ou bons cadeaux doivent désormais s'assimiler à des subventions à des personnes de droit privé, à comptabiliser au compte 6745,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative budgétaire n°1 de 2021, via le transfert de crédits de l'imputation 61.5 - 6188 - 37V vers l'imputation 61.5 - 6745 - 37V à hauteur de 77 420 euros.

- d'approuver en ce sens la rectification de l'imputation budgétaire initialement mentionnée dans la délibération n°28 du 23 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité
Abstention(s) : MME RENAUD Dominique M. SAINT-DENIS Marc M. BARBIER
Léopold

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36.

Le secrétaire de séance,



Skender HEKALO



Le Maire,



Stéphane HABLLOT

Diffusion :
- Site Internet